

Fiche d'Information Précontractuelle

CERTIFICAT *SIGNATURE PERFORMANCE*

Valable 15 jours à compter du 26/07/2023

Fiche d'information délivrée en application de la réglementation en vigueur, relative à l'information précontractuelle

INFORMATIONS SUR LE FOURNISSEUR DU SERVICE :

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Toulouse 31, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 6, place Jeanne d'Arc BP 40535 – 31005 Toulouse Cedex 6, RCS TOULOUSE 776 916 207, société de courtage d'assurances, immatriculée sous le numéro 07 022 951 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances) - registre consultable sur le site : www.orias.fr.

Agence : AGENCE DES PRO EST

Téléphone : 0561269571

Contrôlée par :

- La Banque Centrale Européenne : Kaiserstrasse 29 – 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
- L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09
- L'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02
- Crédit Agricole SA : 12 place des Etats-Unis 92127 Montrouge cedex

LA PRESENTE FICHE EST DELIVREE PAR :

LESCURE JEAN LOUP .

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter votre agence du Crédit Agricole de

AGENCE DES PRO EST

PRESENTATION :

Le Certificat *Signature Performance* est un certificat numérique dédié à la sécurisation des échanges électroniques entre le Client et les Caisses régionales de Crédit Agricole.

CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES ET FONCTIONNEMENT :

Signature Performance est un certificat numérique personnel. Comparable à une pièce d'identité numérique, il est nominativement attribué à une personne physique agissant à titre professionnel (collaborateur d'une entreprise, dirigeant d'une société ou d'une association, artisan, etc.).

Il permet de sécuriser les échanges et transactions réalisés au moyen des services en ligne du Crédit Agricole.

Le Certificat permet à son Porteur de :

- S'authentifier lors de la connexion à un service en ligne ou à une fonction sensible d'un service en ligne du Crédit Agricole
- Signer électroniquement une transaction (par exemple, une remise d'instructions de paiement)

Le Certificat a une durée de validité de trois (3) ans à l'issue de laquelle il peut être renouvelé.

Prérequis :

- L'installation et la mise en œuvre du Certificat requièrent un ordinateur conforme aux prérequis techniques détaillés en annexe 2
- La mise en œuvre du Certificat s'effectue dans le cadre d'un service en ligne souscrit par ailleurs auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole

Fiche d'Information Précontractuelle

CERTIFICAT SIGNATURE PERFORMANCE

Révocation :

- La Révocation est l'opération de mise en opposition du Certificat dont l'objectif est de signifier que le Certificat n'est plus digne de confiance et ne doit plus être accepté par les services en ligne.
- Le Client a l'obligation de demander sans délai la Révocation d'un Certificat (i) en cas de compromission, vol ou perte de l'usage du Certificat, incluant la divulgation ou l'oubli du code PIN, (ii) changement dans les informations d'identification du Client ou du Porteur, enregistrées dans le Certificat, (iii) départ ou mobilité du Porteur, le conduisant à renoncer aux fonctions pour lesquelles le Certificat lui avait été attribué.

RISQUES PARTICULIERS :

- Le certificat est un élément de sécurisation qui doit être préservé :
 - L'accès au Certificat et à l'ordinateur auquel il est associé doit être réservé à son Porteur ;
 - Le Porteur doit conserver le code de déverrouillage du certificat strictement secret ;
 - Le Client doit protéger ses réseaux et équipements informatiques, avec lesquels il met en œuvre le Certificat, au moyen notamment mais pas exclusivement, d'un antivirus et d'un pare-feu (firewall), tous deux maintenus à jour, et de procédures circonstanciées (renouvellement périodique des mots de passe, accès aux ordinateurs, règles d'utilisation de l'internet, etc.).
- Le Client doit impérativement procéder au renouvellement du Certificat venant à expiration avant la date de fin de sa validité sans quoi il ne pourra plus accéder à certaines fonctionnalités des services en ligne qu'il a souscrits par ailleurs. Une fois la date d'expiration du Certificat intervenue, le Certificat n'est plus utilisable et ne peut plus être renouvelé.

CONDITIONS DE L'OFFRE CONTRACTUELLE :

Conditions financières : les conditions financières sont fixées dans le Contrat de souscription

Facturation : Le prix est prélevé mensuellement sur le compte désigné par le Client. Toute période entamée est due en totalité.

Modalités de conclusion du contrat : par signature du Contrat de souscription

Modalités de délivrance du certificat : les conditions de délivrance du certificat sont fixées dans le Contrat de souscription

Durée : Indéterminée

Date de signature du contrat : au choix du client

Lieu de signature du contrat : au choix du client

Date d'exécution du Contrat : immédiate.

Existence de coûts spécifiques générés par la technique de communication à distance utilisée (le cas échéant) : Les éventuels frais liés à la détention des abonnements téléphonique et Internet adaptés et nécessaires à l'utilisation du Certificat sont à la charge exclusive du Client.

Le service téléphonique d'assistance associé à l'offre de certificat Signature Performance est payant et facturé par l'opérateur téléphonique 0,80 € TTC/minute, en plus du coût de la communication.

Fiche d'Information Précontractuelle

CERTIFICAT *SIGNATURE PERFORMANCE*

DROIT DE RETRACTATION :

Le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus à compter de la conclusion du Contrat de souscription pour se rétracter sans frais ni pénalités et sans être tenu d'indiquer les motifs de sa décision.

La demande de rétractation devra être formulée au moyen du formulaire joint aux Conditions Particulières et adressée à l'Autorité d'Enregistrement par lettre recommandée avec accusé de réception.

La rétractation met fin de plein droit au Contrat.

Le commencement d'exécution ne prive pas le Client du droit de rétractation.

Si le Contrat a commencé à être exécuté, la Caisse régionale ou le cas échéant, le Client doit restituer toute somme reçue dans les 30 jours. Le client reste tenu au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit.

RESILIATION :

Le Client peut dénoncer le Contrat à tout moment par courrier, adressé à la Caisse régionale ou remis en main propre à son agence, moyennant un préavis d'un (1) mois.

La Caisse régionale dispose également de la même faculté qu'elle peut exercer sur simple information écrite au client moyennant le respect du même délai de préavis.

LANGUE EMPLOYEE :

Le Client et la Caisse régionale conviennent d'utiliser le français dans leurs relations précontractuelles et dans le Contrat.

LOI DU CONTRAT ET CLAUSE DE JURIDICTION :

Les relations précontractuelles et contractuelles sont régies par la loi française.

Les tribunaux compétents pour connaître de tout litige relatif à la conclusion, l'exécution ou l'interprétation du Contrat de souscription sont les tribunaux français.

RECOURS :

En cas de différend ou de réclamation, vous pouvez nous contacter à votre convenance :

Par courrier

Crédit Agricole Toulouse 31 - Qualité et Réclamations - 6 place Jeanne-d'Arc - BP 40535 - 31005 TOULOUSE Cedex 6

Par téléphone

05 61 26 97 49 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h)

Par mail

Sur notre site internet www.ca-toulouse31.fr

FONDS DE GARANTIE – MÉCANISMES D'INDEMNISATION :

La Caisse régionale est adhérente du Fonds de garantie des dépôts (comptes de dépôts et produits d'épargne bancaire), du Fonds de Garantie des cautions (cautions données par la Caisse régionale) et du Fonds de garantie des investisseurs (compte d'instruments financiers).

Conditions particulières
CERTIFICAT SIGNATURE PERFORMANCE

ENTRE

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Toulouse 31, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est à 6, place Jeanne-d'Arc BP 40535 – 31005 TOULOUSE Cedex 6, inscrite au RCS sous le numéro 776 916 207, société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 022 951,

Ci-après « l'Autorité d'Enregistrement »,

D'UNE PART

ET

La Société : S.A.S. SCIC ICEA

inscrite au RCS de TOULOUSE, sous le numéro 822429486, au capital de 8000,00 €, dont le siège social est à 815 LA PYRENEENE LE PROLOGUE 31670 LABEGE,

représentée par JEAN-PAUL GARDETTE, Représentant Légal dûment habilité, agissant en qualité de PRESIDENT, (joindre le cas échéant le mandat spécial)

Adresse de messagerie électronique de correspondance : jeanpaul.gardette@icea-enr.fr

Ci-après le « Client »,

D'AUTRE PART

Le client et l'Autorité d'Enregistrement sont ci-après collectivement appelés les « Parties » et individuellement la « Partie ».

Le Client et la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse 31 conviennent de sécuriser leurs échanges électroniques, réalisés avec l'une ou plusieurs des applications bancaires listées en Annexe 1, au moyen d'un Certificat *Signature Performance*.

Par conséquent, il est convenu entre les Parties :

Conditions particulières

CERTIFICAT *SIGNATURE PERFORMANCE*

1. Nombre de certificats souscrits dans le cadre du contrat et conditions tarifaires

	Nombre de certificats souscrits
Certificats « <i>Signature Performance</i> » :	1

2. Paiement du prix

Le montant à payer est prélevé mensuellement. Toute période entamée est due en totalité.

3. Notifications

Les correspondances qui devront être envoyées à l'une ou l'autre Partie aux termes du présent Contrat devront être adressées aux coordonnées précisées en en-tête des présentes ou à toutes coordonnées convenues par les Parties postérieurement à la signature du Contrat.

4. Acceptation

Le Client souscrit aux présentes Conditions Particulières et reconnaît avoir reçu, pris connaissance et accepté :

- les Conditions Générales du présent Contrat référencées « CERTIFICAT *SIGNATURE PERFORMANCE* v2017 » en vigueur au 01/09/2017 ;
- la Politique de Certification, dont la dernière version applicable est mise à disposition du Client sur le site <https://www.ca-certipro.fr/>.

Le Client reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la Fiche d'Information Précontractuelle relative au présent Contrat.

Le Client déclare accepter les traitements informatisés des informations recueillies à l'occasion de l'ouverture et du fonctionnement du présent Contrat dans les conditions prévues à l'article 13 des Conditions Générales.

Le Client consent à leur communication, dans les conditions prévues à l'article 13 des Conditions Générales, aux tiers visés audit article, notamment pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires et pour l'exécution des travaux confiés à des prestataires de services, ainsi qu'à toute société du groupe Crédit Agricole, dont la liste lui sera communiquée sur simple demande de sa part adressée à l'Autorité d'Enregistrement, notamment à des fins de prospection commerciale – sous réserve du respect des dispositions légales se rapportant à cette finalité.

L'Autorité d'Enregistrement est, de convention expresse, autorisée à partager le secret bancaire dans le cadre des opérations visées ci-dessus.

Conditions particulières
CERTIFICAT SIGNATURE PERFORMANCE

Le Client, le Mandataire de Certification, les Porteurs peuvent, à tout moment, conformément à la loi, accéder aux informations les concernant, les faire rectifier ou s'opposer à leur communication à des sociétés du groupe Crédit Agricole ou à leur utilisation par la Caisse régionale, à des fins de prospection commerciale, en écrivant par lettre simple ou courriel au Service client à l'adresse du siège social de l'Autorité d'Enregistrement. Les frais de timbre lui seront remboursés sur simple demande.

Fait à Toulouse, le 26/07/2023, en autant d'exemplaires que de parties.

SIGNATURES

Le Client représenté par
JEAN-PAUL GARDETTE

L'Autorité d'Enregistrement représentée par
LANGVIN Nicolas



(Cachet du Client et signature)

Formulaire de Rétractation

Le cas échéant, le Client doit adresser le présent Formulaire de Rétractation au plus tard quatorze (14) jours à compter de la conclusion du Contrat de souscription, à la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse 31, aux coordonnées précisées en en-tête des présentes.

La rétractation n'est valable que si elle est adressée avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours prévu à l'article L341-16 du Code Monétaire et Financier, lisiblement et parfaitement remplie.

Je soussigné, _____ en qualité de représentant légal dûment habilité de _____ déclare renoncer au service Certificat « *Signature* » que j'avais conclu le _____ avec la Caisse régionale de Crédit Agricole de Toulouse 31.

Date : _____

Signature du Client

Conditions générales

CERTIFICAT SIGNATURE PERFORMANCE

Conditions Générales au 04/04/2017 (Réf : CG CERTIFICAT SIGNATURE PERFORMANCE v2017)

ARTICLE 1. DEFINITIONS

On entend par :

- **Autorité de Certification (AC)** : Crédit Agricole Payment Services, SAS ayant son siège social au 83, boulevard des Chênes - BP 48 - 78042 Guyancourt cedex, inscrite au RCS de VERSAILLES sous le numéro 723 001 467, entité responsable de l'émission, de la gestion des Certificats et de publication de la Liste de Certificats Révoqués (LCR).

L'Autorité de Certification agit à la demande de l'Autorité d'Enregistrement pour émettre et gérer des Certificats. Elle garantit la validité des informations vérifiées par l'Autorité d'Enregistrement et contenues dans les Certificats ne figurant pas dans les Listes de Certificats Révoqués.

Elle est responsable du bon fonctionnement du service et garantit la confiance des Certificats.

- **Autorité d'Enregistrement (AE)** : la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Toulouse 31 – société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social 6, Place Jeanne-d'Arc – BP 40535 – 31005 TOULOUSE Cedex 6 – RCS Toulouse 773 916 207 assurant le suivi des Certificats et la relation avec le Client, notamment en garantissant le respect du processus d'identification des Porteurs et des Mandataires de Certification.

- **Certificat** : le Certificat numérique, fourni sous forme de fichier à installer sur l'ordinateur du porteur, qui peut être utilisé dans les services en ligne proposés par le Crédit Agricole, listés en Annexe 1.

L'environnement technique requis pour l'installation des Certificats est décrit dans l'Annexe 2.

- **Chaîne de Certification** : l'ensemble des Certificats d'autorité de certification nécessaires pour valider la filiation d'un Certificat d'un Porteur à l'Autorité de Certification du Groupe Crédit Agricole.
- **Client** : la personne physique ou morale représentée par un représentant légal dûment habilité, contractant avec l'Autorité d'Enregistrement, qui commande un Certificat pour un ou plusieurs de ses Porteurs dans le cadre de leur activité professionnelle.
- **Code de Sécurité** : le mot de passe à usage unique, envoyé par l'Autorité de Certification au Porteur, via courriel ou SMS (selon l'équipement du Porteur) lui

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 société coopérative à capital variable, agréée en qualité d'établissement de crédit
Siège social : 6, place Jeanne-d'Arc BP40535 -31005 Toulouse Cedex 6 –
SIREN 776 916 207 RCS Toulouse
Société de courtage d'assurances, immatriculée sous le n° 07 022 951 au Registre de l'ORIAS

permettant de s'authentifier lors de l'opération de création et téléchargement du certificat.

- **Conseiller ou Chargé d'Affaires** : le collaborateur de l'Autorité d'Enregistrement en charge de la relation commerciale avec le Client. Le Conseiller ou Chargé d'Affaires étudie avec le Client son besoin, lui présente les caractéristiques des offres et l'accompagne dans le cadre des formalités de souscription.
- **Contrat de Souscription** : l'ensemble formé par les Conditions Particulières, les Conditions Générales et leurs Annexes.
- **Lien de téléchargement** : le lien internet (url) envoyé par courriel au Porteur, lui permettant d'accéder, en association avec le Code de Sécurité, à la fonction de téléchargement de son Certificat.
- **Liste de Certificats Révoqués (LCR)** : la liste des Certificats ayant fait l'objet d'une Révocation, c'est-à-dire qui ont été déclarés invalides et ne sont plus digne de confiance.
- **Mandataire de Certification (MC)** : la personne physique dûment identifiée, collaborateur du Client, ayant délégation pour assurer au nom du Client la gestion des Certificats (attribution et révocation).
Un Mandataire de Certification peut être Porteur.
- **Politique de Certification (PC)** : l'ensemble des règles et exigences auxquelles l'Autorité de Certification, l'Autorité d'Enregistrement, le Client, le Mandataire de Certification et le Porteur se conforment et qui formalisent le niveau de confiance accordé aux Certificats.

La Politique de Certification est disponible sur le site : <https://www.ca-certipro.fr>.

Elle est déclarée connue par les parties.

- **Porteur** : la personne physique désignée par le Représentant Légal ou le Mandataire de Certification, qui est équipée d'un Certificat et l'utilise pour le compte du Client, dont il est un collaborateur.

Le Porteur télécharge, installe le Certificat, le gère et l'utilise conformément à la Politique de Certification.

- **Procédure de Retrait** : la procédure décrite dans l'article 4 « Procédure de Retrait » des présentes, que le Porteur doit obligatoirement exécuter dans le délai qui lui est imparti, afin d'obtenir et d'installer son Certificat. A défaut, ce dernier ne pourra être utilisé.

Conditions générales

CERTIFICAT SIGNATURE PERFORMANCE

- **Re-génération d'un Certificat** : l'opération de révocation d'un Certificat, devenu inutilisable, immédiatement suivie de l'émission d'un nouveau Certificat contenant les mêmes informations.
- **Révocation (d'un Certificat)** : l'opération de mise en opposition du Certificat dont l'objectif est de signifier que le Certificat n'est plus digne de confiance et ne doit plus être accepté.

ARTICLE 2. OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions de délivrance, d'utilisation, de renouvellement et de révocation des Certificats.

ARTICLE 3. OBLIGATIONS DES PARTIES

3.1. Le Client

Le Client demande à l'Autorité d'Enregistrement la délivrance de Certificat(s) au profit d'un (ou de plusieurs) Porteur(s) en lui fournissant, le cas échéant, les informations et justificatifs requis.

Le Client se porte fort pour faire signer le document « Fiche Porteur » par tous ses Porteurs. Par la signature de cette Fiche dont un modèle est joint à l'Annexe 5 des présentes, le Porteur s'engage à respecter les termes et conditions du présent Contrat et de la Politique de Certification, après en avoir pris connaissance.

Le Client a l'obligation de :

- respecter les conditions de la Politique de Certification et ses mises à jour, et les faire respecter par le Mandataire de Certification et les Porteurs ;
- veiller à la confidentialité des informations transmises au Porteur, qui lui sont nécessaires pour télécharger et installer le Certificat (Lien de Téléchargement et Code de Sécurité) ;
- veiller à la confidentialité des Codes de Révocation attribués au Mandataire de Certification et aux Porteurs ;
- veiller à ce qu'au moment de l'installation, le Porteur configure un mot de passe respectant les critères de complexité, pour sécuriser la mise en œuvre ultérieure du Certificat ;
- veiller à l'utilisation personnelle et exclusive du Certificat par le Porteur qui en est le titulaire ;
- protéger ses réseaux et équipements informatiques, avec lesquels il met en œuvre le Certificat, au moyen notamment mais pas exclusivement, d'un antivirus et

d'un pare-feu (firewall), tous deux maintenus à jour, et de procédures circonstanciées (protection et restriction des accès à l'ordinateur avec lequel le certificat est mis en œuvre, renouvellement périodique des mots de passe, règles d'utilisation de l'internet, etc.) ;

- de façon générale, prendre toute mesure pour sécuriser, à tout moment et pendant toute leur période de validité, l'utilisation sans compromission des Certificats ;
- Informer l'Autorité d'Enregistrement de toute modification relative aux informations et/ou documents communiqués et lui remettre les pièces justificatives correspondantes (Fiche de révocation du mandat donné au Mandataire de Certification, modification des données concernant le Mandataire de Certification ou l'un des Porteurs, etc.).

3.2. L'Autorité d'Enregistrement (AE)

L'Autorité d'Enregistrement a l'obligation de :

- identifier et authentifier le Représentant Légal, le Mandataire de Certification et les Porteurs ;
- contrôler et attester l'origine, l'exactitude, la complétude et la cohérence des demandes du Client relatives au service ;
- tenir à la disposition du Client le texte de la Politique de Certification et ses mises à jour telles qu'elles figurent sur le site <https://www.ca-certipro.fr>

L'Autorité d'Enregistrement se réserve la faculté de :

- rejeter la demande de Certificat, si le dossier est incomplet,
- demander la Révocation du ou des Certificats délivrés par l'Autorité de Certification, en donnant au Client la raison de cette action.

ARTICLE 4. PROCEDURE DE RETRAIT

Le Client doit faire respecter les conditions de délivrance du Certificat.

4.1. Retrait du Certificat Signature Performance

Après le traitement de la demande de souscription aux services, par la Caisse régionale de Crédit Agricole, le Porteur reçoit un courrier électronique comportant le Lien de Téléchargement du Certificat.

A compter de la date d'envoi de ce courriel, le Porteur dispose d'un délai de trente (30) jours calendaires pour télécharger le Certificat. Pendant ce délai et tant qu'il

Conditions générales

CERTIFICAT SIGNATURE PERFORMANCE

n'a pas retiré son certificat, le Porteur est relancé par courriel tous les sept (7) jours.

A l'issue du délai précité, le Certificat ne peut plus être téléchargé. Si le Client souhaite néanmoins disposer d'un Certificat, il doit s'adresser à l'Autorité d'Enregistrement pour procéder à une nouvelle souscription.

Pour télécharger son certificat, le Porteur doit cliquer sur le Lien de Téléchargement puis ressaisir le Code de Sécurité qui lui est alors transmis par SMS ou par courriel, selon le choix réalisé lors de la souscription.

Dans le cadre de la procédure d'installation, le Porteur doit obligatoirement sécuriser l'utilisation de son Certificat en configurant un mot de passe respectant les critères de complexité.

Le Porteur est réputé avoir accepté son Certificat, soit dès la première utilisation, soit en l'absence de réserves formulées dans un délai de seize (16) jours ouvrés suivant la date de téléchargement du Certificat (au premier des deux termes échu).

Après le téléchargement et l'installation du Certificat, le Porteur procède à sa vérification. Le Porteur ou le Mandataire de Certification sont tenus d'avertir dans les seize (16) jours ouvrés le Conseiller ou le Chargé d'Affaires de toute inexactitude relevée lors de la vérification du Certificat afin que celui-ci soit révoqué.

4.2. Confidentialité des codes de sécurité et mots de passe

Les informations transmises au Porteur, qui lui sont nécessaires pour télécharger et installer le Certificat (Lien de Téléchargement et Code de Sécurité) et le mot de passe sécurisant sa mise en œuvre sont strictement personnels et confidentiels. Le Client assure la pleine responsabilité de la préservation de leur confidentialité et supporte toutes les conséquences pouvant résulter de leur divulgation volontaire ou non à une tierce personne.

Par conséquent, toute opération réalisée avec les Certificats après leur Retrait engage le Client.

4.3. Nécessité du Certificat

Le Client est informé que le Certificat peut être indispensable pour accéder à certaines fonctionnalités des services bancaires en ligne qu'il a souscrits par ailleurs auprès de la Caisse régionale.

ARTICLE 5. CONDITIONS TARIFAIRES

Les conditions tarifaires de l'offre de Certificat *Signature Performance* sont précisées dans les Conditions Générales de Banque en vigueur et sur demande auprès de votre agence. Elles pourront être révisées annuellement dans les conditions prévues à l'article 17 « Modifications ».

ARTICLE 6. REVOCATION DES CERTIFICATS

6.1. Révocation à l'initiative du Client

La Révocation ne relève pas le Client des obligations qu'il a contractées par ailleurs, notamment vis-à-vis des services ou applications dans le cadre desquels il utilise le Certificat.

Le Client ne peut s'opposer à la Révocation d'un Certificat effectuée par le Mandataire de Certification ou un Porteur.

i. Révocation volontaire

Le Client peut, à tout moment et conformément aux dispositions de la Politique de Certification, demander la Révocation de tout Certificat émis pour son compte.

ii. Révocation obligatoire

Le Client a l'obligation de demander sans délai la Révocation d'un Certificat en cas de :

- compromission, vol ou perte de l'usage du Certificat, incluant la divulgation ou l'oubli du mot de passe ;
- changement dans les informations d'identification du Client ou du Porteur, enregistrées dans le Certificat ;
- résiliation de la souscription ;
- événement de toute nature, dont les conséquences directes ou indirectes faisant intervenir le Certificat pourraient nuire aux intérêts des Parties.

iii. Modalités de Révocation

La Révocation peut être demandée par le Porteur, le Mandataire de Certification ou le Représentant Légal dûment habilité, auprès de l'Autorité d'Enregistrement, au moyen de la Fiche de Révocation disponible auprès des interlocuteurs habituels du Client au sein de la Caisse régionale (Conseiller / Chargé d'Affaires, Service EDI) et dont un modèle est joint en Annexe 7.

Conditions générales

CERTIFICAT SIGNATURE PERFORMANCE

La Fiche de Révocation complétée et signée est transmise par courrier électronique à l'adresse spécifiée dans le formulaire.

La révocation intervient dans un délai maximal de 24 heures, les jours ouvrés.

6.2. Révocation à l'initiative de l'Autorité d'Enregistrement ou de l'Autorité de Certification

L'Autorité d'Enregistrement ou l'Autorité de Certification pourra révoquer sans préavis un Certificat en cas de :

- non-respect par le Client de la Politique de Certification ou du Contrat de souscription ;
- cessation d'activité du Client ;
- défaut de paiement des sommes dues au titre du Contrat de souscription ;
- révocation du Certificat de l'Autorité de Certification (ce qui entraîne la révocation de tous les Certificats signés avec la clé privée correspondante) ;
- modification de la taille des clés imposée par des institutions nationales ou internationales.

6.3. Conséquences de la Révocation

La Révocation est l'action par laquelle un certificat est déclaré invalide.

La Révocation d'un certificat se traduit par son inscription dans la Liste des Certificats Révoqués.

La Liste des Certificats Révoqués est mise à la disposition des applications qui reconnaissent habituellement les certificats émis par l'Autorité de Certification. Les applications doivent refuser l'utilisation des certificats inscrits dans la Liste des Certificats Révoqués.

Si, après la révocation, le Client souhaite néanmoins disposer d'un Certificat, il devra se rapprocher de l'Autorité d'Enregistrement pour procéder à une nouvelle demande de certificat. Le cas échéant le Client pourra être amené à fournir des pièces justificatives.

Dans ce cas, le Client doit procéder à l'enregistrement du nouveau Certificat auprès des applications utilisées.

Le Client s'engage à ne pas utiliser des Certificats révoqués et veillera à ce que ses Porteurs respectent également cet engagement.

En cas de Révocation obligatoire d'un Certificat, le Client procède à la demande de Révocation sans tarder, dès

qu'il a la connaissance de l'existence de l'un des motifs listés ci-dessus.

A partir du moment où l'Autorité de Certification accuse réception de la demande de révocation formulée par le Client, la responsabilité du Client ne peut plus être engagée sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle.

ARTICLE 7. DUREE, RENOUVELLEMENT DES CERTIFICATS

Les Certificats sont émis pour une durée de trois (3) ans à compter de la validation de la souscription par l'Autorité d'Enregistrement.

Trente (30) jours avant l'expiration du Certificat, l'Autorité de Certification envoie un courriel au Porteur, à l'adresse déclarée lors de la souscription et enregistrée dans le certificat, lui proposant le renouvellement du Certificat sans modification des informations contenues. Le renouvellement s'effectue via le site <https://www.ca-certipro.fr> ;

Si le Porteur souhaite pouvoir continuer à utiliser son Certificat *Signature*, il doit impérativement procéder au renouvellement de son Certificat pendant la période de trente (30) jours précédant la date de son expiration. En effet, à l'issue de sa période de validité :

- le Certificat n'est plus utilisable et ne peut plus être renouvelé ;
- Le Porteur ne pourra plus accéder à certaines fonctionnalités des services bancaires en ligne, souscrits par ailleurs par le Client.

Si, après l'expiration d'un Certificat non renouvelé, le Client souhaite néanmoins disposer d'un Certificat, il devra se rapprocher de l'Autorité d'Enregistrement pour procéder à une nouvelle demande de certificat. Le cas échéant le Client pourra être amené à fournir des pièces justificatives.

ARTICLE 8. DUREE DU CONTRAT

Le présent Contrat est souscrit pour une durée indéterminée.

Il prend automatiquement fin à la date de fin de validité (suite à expiration ou révocation) du dernier des Certificats souscrits dans le cadre des présentes.

Conditions générales

CERTIFICAT SIGNATURE PERFORMANCE

ARTICLE 9. RESILIATION

9.1. Résiliation avec préavis

Les Parties peuvent, à tout moment et de plein droit, résilier le Contrat de souscription sous réserve du respect d'un préavis d'un (1) mois notifié à l'autre Partie par l'envoi d'un courrier conformément à l'article 14 « Notification ». Toutefois, si les Certificats souscrits dans le cadre du Contrat sont en cours de validité, les effets de la Résiliation sont repoussés jusqu'à la date de fin de validité (suite à expiration ou révocation) du dernier des Certificats.

9.2. Résiliation pour manquement

En cas de manquement grave de l'une des Parties à ses obligations, non réparé dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception d'un courrier, conformément à l'article 14 « Notification », envoyé par l'autre Partie lui notifiant son manquement, la Partie lésée pourra résilier le présent Contrat de souscription de plein droit, sans délai, et sans préjudice de tous dommages-intérêts auxquels elle pourrait prétendre. La résiliation interviendra le lendemain de la réception par la Partie défaillante d'un second courrier la lui notifiant.

En cas de manquement irrémédiable, par l'une des Parties à ses obligations, le Contrat pourra être résilié immédiatement et de plein droit, par envoi d'un courrier conformément à l'article 14 « Notification », émanant de l'autre Partie. La résiliation prendra effet le lendemain de la réception de cette notification, sans qu'il soit nécessaire pour la Partie souffrant du manquement irrémédiable de mettre en demeure la Partie défaillante, et ce nonobstant tous dommages-intérêts auquel elle pourrait prétendre.

9.3. Effets de la résiliation

La résiliation du présent Contrat de souscription entraîne automatiquement et sans autres formalités la Révocation immédiate et le non-renouvellement de tous les Certificats demandés par le Client, avec prise d'effet le lendemain de la date de résiliation.

ARTICLE 10. RESPONSABILITE DES PARTIES

10.1. Responsabilité du Client

Le Client est responsable de l'utilisation et de la non compromission des Certificats.

Le Client fait son affaire personnelle de la réparation de tous dommages éventuellement subis par lui-même, le Mandataire de Certification, les Porteurs ou des tiers en cas de mauvaise utilisation ou de compromission des Certificats.

Le Client s'engage à réparer tout dommage que l'Autorité de Certification et/ou l'Autorité d'Enregistrement subirai(en)t du fait :

- de la compromission ou de la mauvaise utilisation des Certificats ;
- du non-respect par le Client, le Mandataire de Certification ou les Porteurs des dispositions de la Politique de Certification.

10.2. Responsabilité de l'Autorité d'Enregistrement

L'Autorité de Certification et l'Autorité d'Enregistrement ne sauraient être tenues pour responsables ni obligées de réparer aucun dommage en cas de faute ou négligence du Client, du Mandataire de Certification et/ou d'un Porteur, ni en cas de fait extérieur ou cas de force majeure.

Les obligations et garanties de l'Autorité de Certification sont décrites au paragraphe 9.6.1 de la Politique de Certification. En tout état de cause, le montant maximum des dommages et intérêts à la charge de l'Autorité de Certification pour une année ne pourra excéder les limites suivantes :

- garantie par année civile : 15 000 euros et
- limite par transaction : 1 500 euros

ARTICLE 11. ARCHIVAGE

Les Certificats sont archivés dix (10) ans à compter de leur date de génération conformément à la Politique de Certification.

Les journaux d'événement de l'opérateur de Certification sont conservés dix (10) ans après leur génération conformément à ladite Politique de Certification.

ARTICLE 12 – CONFIDENTIALITÉ

Chaque Partie s'engage à limiter les demandes d'informations auprès de l'autre Partie, notamment les informations confidentielles, à celles strictement nécessaires à la bonne exécution du Contrat de souscription.

Chaque Partie s'engage à n'utiliser les informations confidentielles de l'autre Partie qu'en vue de l'exécution des obligations établies dans le Contrat de souscription.

Ainsi, chaque Partie ne peut divulguer les informations confidentielles de l'autre Partie qu'à ceux de ses employés, mandataires sociaux, membres du groupe auquel il appartient ou cocontractants ou sous-traitants qui ont à la connaître à cet effet, et s'engage à ne pas communiquer, reproduire, publier ou divulguer de quelque façon que ce soit ces informations confidentielles à des tiers, à moins que l'autre Partie n'ait donné son consentement préalable et écrit.

Les obligations issues du présent article resteront en vigueur pendant une durée de quatre (4) années suivant l'expiration du Contrat de souscription. L'expiration des obligations prévues dans le présent article ne met pas fin au secret bancaire tel que prévu par la loi.

ARTICLE 13. COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS A DES TIERS – INFORMATIQUE ET LIBERTES – SECRET BANCAIRE

Les informations personnelles recueillies par l'Autorité d'Enregistrement, en sa qualité de responsable de traitement, sont nécessaires à la délivrance et à la gestion des Certificats.

Ces informations ainsi que les opérations effectuées au moyen du Certificat pourront faire l'objet de traitements informatisés, pour les finalités et dans les conditions ci-dessous précisées et pour des durées maximales correspondant à la durée de la relation contractuelle augmentée des délais légaux de conservation et de prescription auxquels l'Autorité d'Enregistrement est soumise, ces derniers étant de dix (10) ans.

Elles seront principalement utilisées par l'Autorité d'Enregistrement pour les finalités suivantes : fabrication du Certificat, gestion de son fonctionnement, dématérialisation, envoi et stockage d'informations sur tous supports sécurisés/portefeuilles électroniques, gestion des authentifications simplifiées et sécurisées, connaissance du client, gestion de la relation bancaire et financière, recouvrement, prospection et animation commerciale, études statistiques, évaluation et gestion du risque, sécurité

des paiements, sécurité et prévention des impayés et de la fraude.

Les opérations et données personnelles du Représentant Légal, le Mandataire de Certification et des Porteurs sont couvertes par le secret professionnel auquel l'Autorité d'Enregistrement est tenue. Toutefois, pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, l'Autorité d'Enregistrement est parfois tenue de communiquer des informations à des autorités judiciaires ou administratives légalement habilitées.

En outre, le Représentant Légal, le Mandataire de Certification et les Porteurs autorisent expressément l'Autorité d'Enregistrement à partager toutes données le concernant ainsi que toute mise à jour éventuelle avec les tiers suivants :

- l'organe central du Groupe Crédit Agricole, tel que défini par le code monétaire et financier, afin que celui-ci puisse satisfaire, au bénéfice de l'ensemble du Groupe, à ses obligations légales et réglementaires, notamment en matière de déclarations prudentielles auprès de toute autorité ou tout régulateur compétent ;
- toute entité du Groupe Crédit Agricole, à des fins de prospection commerciale, de conclusion d'autres contrats (sous réserve du respect des dispositions légales se rapportant à cette finalité), en cas de mise en commun de moyens ou de regroupement de sociétés ;
- les sous-traitants de l'Autorité d'Enregistrement participant notamment à la gestion du Certificat et à l'offre de Certificats et ce pour les seuls besoins des travaux de sous-traitance ;
- les médiateurs, auxiliaires de justice et officiers ministériels dans le cadre de leurs missions de recouvrement de créances.

Le Représentant Légal, le Mandataire de Certification et les Porteurs autorisent la communication :

- de leurs coordonnées personnelles (nom, adresse, numéro de téléphone) à des instituts d'enquêtes ou de sondages, agissant pour le compte exclusif de l'Autorité d'Enregistrement, à des fins statistiques, sachant qu'ils ne sont pas tenus de répondre à leurs sollicitations et que leurs données sont détruites après traitement.
- le cas échéant, d'informations les concernant à une ou plusieurs sociétés du Groupe Crédit Agricole, chargées de la gestion et de la prévention de risques opérationnels (évaluation du risque, sécurité et prévention des impayés et de la fraude, lutte contre le blanchiment des capitaux...) au bénéfice de l'ensemble des entités du Groupe. La liste des destinataires susceptibles d'être

Conditions générales

CERTIFICAT SIGNATURE PERFORMANCE

bénéficiaires d'informations les concernant pourra leur être communiquée sur simple demande de leur part à la Caisse régionale.

Le Représentant Légal, le Mandataire de Certification et les Porteurs peuvent également, à tout moment, conformément à la loi, accéder aux informations les concernant, les faire rectifier, s'opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation par l'Autorité d'Enregistrement, à des fins commerciales, en écrivant par lettre simple à l'Autorité d'Enregistrement. Les frais de timbre lui seront remboursés sur simple demande de leur part.

ARTICLE 14. NOTIFICATION ENTRE LES PARTIES

Toute notification entre les Parties doit être faite par courrier, électronique ou papier, envoyé ou remis en main propre à l'adresse indiquée en en-tête des Conditions Particulières.

ARTICLE 15. RETRACTATION

Le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendaires révolus à compter de la conclusion de la Convention pour se rétracter sans frais ni pénalités et sans être tenu d'indiquer les motifs de sa décision. La rétractation met fin de plein droit au Contrat.

Le commencement d'exécution ne prive pas le Client du droit de rétractation.

La demande de rétractation devra être formulée au moyen du formulaire joint aux Conditions Particulières et adressée à l'Autorité d'Enregistrement par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 16. CESSIION DU CONTRAT DE SOUSCRIPTION

L'Autorité d'Enregistrement se réserve la faculté de céder ou de transférer tout ou partie des droits et obligations du Contrat à l'une quelconque des entités du Groupe Crédit Agricole, ce que le Client accepte expressément par la présente clause. Par conséquent, le Client ne pourra s'opposer à toute cession ou transfert de tout ou partie des droits et obligations du Contrat à l'intérieur du Groupe Crédit Agricole et s'engage à régulariser tout document y relatif.

Toute cession ou transfert de tout ou partie des droits et obligations du Contrat fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 17. MODIFICATION DU CONTRAT DE SOUSCRIPTION

L'Autorité d'Enregistrement se réserve le droit de modifier à tout moment le présent Contrat (Conditions Générales, les Conditions Particulières et leurs Annexes ainsi que la Politique de Certification).

Les modifications apportées au Contrat de souscription entrent en vigueur au terme d'un délai d'un (1) mois à compter de l'envoi d'un courriel ou par tout autre moyen écrit conformément à l'article 14 « *Notifications* ». Pendant ce délai, le Client aura la possibilité de contester les modifications envisagées. L'absence de contestation notifiée par le Client avant l'expiration du délai précité vaut acceptation de ces modifications.

Si le Client refuse la modification envisagée, il pourra résilier la Contrat de souscription dans les conditions visées à l'article 9 « *Résiliation* ». La résiliation interviendra alors dans un délai maximum de trois jours ouvrés, à compter de la réception par l'Autorité d'Enregistrement de la demande de résiliation du Client.

Par ailleurs, le non-respect des nouvelles conditions contractuelles (techniques, sécuritaires ou autres), dans les délais impartis, peut également entraîner la résiliation du présent Contrat.

ARTICLE 18. FORCE MAJEURE

La responsabilité de chacune des Parties ne sera pas engagée et le Contrat de souscription sera suspendu si son exécution ou l'exécution de toute obligation incombant aux Parties au titre du Contrat de souscription est empêchée, limitée ou dérangée du fait d'un événement constitutif d'un cas de force majeure conformément à l'article 1218 du Code Civil.

La Partie affectée par le cas de force majeure, sera dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, dérangement ou limitation, sous réserve de l'envoi, dans les huit (8) jours de la survenance de l'événement, d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre Partie.

La Partie lésée sera alors, de la même manière, dispensée de l'exécution de ses propres obligations, toujours dans la limite de l'empêchement, du dérangement ou de la limitation.

Cependant, si la durée de l'événement de force majeure est supérieure à trente (30) jours à compter de sa notification, la Convention pourra être résolue de plein droit et sans

Conditions générales

CERTIFICAT SIGNATURE PERFORMANCE

formalités judiciaires par la Partie non affectée moyennant un préavis de trente (30) jours, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception à la Partie défaillante.

Pendant la durée de l'événement de force majeure, les Parties feront tous leurs efforts pour en minimiser les effets sur la bonne exécution de la Convention.

ARTICLE 19 - ASSISTANCE

Le service d'assistance a pour objectif d'analyser le problème exposé par le Client et de lui communiquer un diagnostic.

Email : virements@ca-toulouse31fr.

Téléphone : 05.61.26.91.18

L'Autorité d'Enregistrement assume une obligation de moyens quant à la réalisation d'un diagnostic pertinent et quant à la résolution du problème, si celui-ci entre dans son champ de responsabilité.

Il appartiendra au Client de se mettre en rapport avec ses fournisseurs si le problème concerne les équipements, les logiciels ou les prestations, y compris bancaires, qui lui sont délivrés par des tiers.

ARTICLE 20. DIFFERENDS ET DROIT APPLICABLE

Le Contrat de souscription est régi par la loi française.

Les litiges seront réglés en priorité par la recherche d'un accord amiable.

Si un accord amiable ne peut être trouvé, tout litige né de la conclusion, de l'interprétation, de l'exécution ou de la cessation de la présente Convention, sera exclusivement porté devant les tribunaux compétents devant les tribunaux compétents de Toulouse, nonobstant pluralité de défendeurs ou d'action en référé ou d'appel en garantie ou de mesure conservatoire.

Le Client reconnaît expressément que les copies des documents signés par les Parties, y compris le présent contrat et ses annexes, sont admissibles en preuve devant les Tribunaux au même titre que les originaux desdits documents.

ARTICLE 21. INDEPENDANCE DES STIPULATIONS – RENONCIATIONS

Au cas où une stipulation de la Convention se révélerait nulle en tout ou partie, cette nullité n'affectera pas la

validité du reste du Contrat. En pareil cas, les Parties s'engagent, dans la mesure du possible, à substituer à la stipulation nulle une stipulation licite correspondant à l'esprit et à l'objet de celle-ci.

Le fait pour l'une ou l'autre des Parties de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des stipulations du Contrat ne pourra en aucun cas s'interpréter comme une renonciation au bénéfice de cette stipulation, cette Partie conservant toujours la faculté d'en revendiquer l'application ou le bénéfice.

ARTICLE 22. INTEGRALITE DES ACCORDS

Le Contrat de souscription constitué des conditions générales et des conditions particulières, de la Politique de Certification et leurs éventuelles mises à jour, et les fiches clients remises à l'Autorité d'Enregistrement (dont les modèles figurent en annexe) constituent un ensemble contractuel indivisible représentant l'accord intégral des Parties.

Liste des Applications acceptant les Certificats

Le tableau ci-dessous précise les applications et fonctions dans le cadre desquelles les Certificats *Signature* sont acceptées voire dans certains cas requises, à la date de signature du contrat.

La liste à jour peut être consultée sur le portail www.ca-certipro.fr

Certificat <i>Signature Performance</i>
Crédit Agricole En Ligne (version <i>Professionnels</i>) : - Fonction : « ajout de RIB bénéficiaires »
EDI-Web : - Fonction : « Authentification à la connexion » - Fonction : « Signature »

Environnements techniques et prérequis

Certificat *Signature Performance*

Le Certificat *Signature Performance*, pour ordinateur, est compatible avec les environnements techniques suivants :

- **SYSTEME D'EXPLOITATION**
 - Windows 7, 8, 10
 - MAC OS version 10.10 et supérieure
- **NAVIGATEUR WEB**
 - Chrome version 45 ou supérieure
 - IE version 10 ou supérieure
 - Firefox version 47 ou supérieure
 - Edge version 13 ou supérieure
 - Safari version 9 ou supérieure

Cette liste est susceptible d'évolutions indépendantes de la volonté du Crédit Agricole.

Avant toute utilisation de votre certificat sur une application acceptant ce certificat, assurez-vous que votre environnement répond aux pré-requis techniques de cette application.

Assistance

Pour tout aspect lié à l'installation du certificat, le Client est tout d'abord invité à consulter l'aide en ligne, proposée par notre partenaire technique, accessible sur le portail : <https://www.certeurope.fr/assistance>

Si le Client ne trouve pas l'information recherchée ou ne parvient pas à finaliser l'installer de son certificat, il peut contacter le support :

- par courriel : support@certeurope.fr
- par téléphone : **0 899 700 046** (numéro payant 0,80€ TTC/min, accessible de 9h à 18h du lundi au vendredi – hors jours fériés)

Pour tout ce qui concerne la mise en œuvre du certificat dans le cadre des services en ligne, le Client est invité à contacter le Support Clients en charge du service concerné, dont il trouvera les coordonnées dans le contrat dudit service ou auprès de son Conseiller ou Chargé d'Affaires.

Annexe 4

CERTIFICAT SIGNATURE PERFORMANCE

Déclaration du Représentant Légal

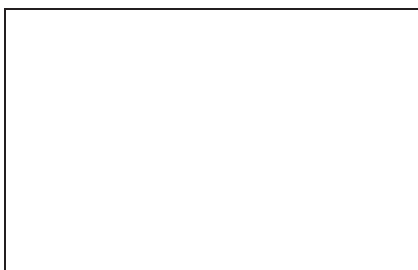
Client (Professionnel, Entreprise, Association)			
Dénomination sociale ou Nom* :	S.A.S. SCIC ICEA	(n° SIREN)* :	822429486
Adresse ou Siège Social* :	815 LA PYRENEENE LE PROLOGUE 31670 LABEGE		

Représentant Légal			
Prénom et Nom* :	JEAN-PAUL GARDETTE		
Courrier électronique* :	jeanpaul.gardette@icea-enr.fr		
Tél.* :	0670303142	Mobile* :	0670303142

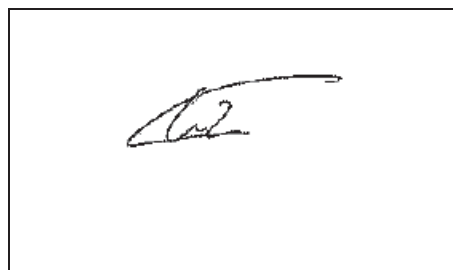
Je, soussigné(e) JEAN-PAUL GARDETTE , en qualité de Représentant Légal déclare sincère et véritable l'ensemble des informations figurant dans la présente fiche.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions du Contrat de souscription de Certificats et de la Politique de Certification, attachées à la mise en œuvre et à l'utilisation des Certificats *Signature* et les accepte sans réserve, notamment en ce qui concerne ma responsabilité dans l'authentification des Porteurs et du Mandataire de Certification et toutes les obligations mises à ma charge par les documents susvisés.

Signature du Représentant Légal
 dûment habilité :



L'Autorité d'Enregistrement
 représentée par
 LANGEVIN Nicolas



Il peut vous être demandé de joindre à la présente demande la photocopie d'un justificatif d'identité officiel (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, permis de conduire, etc.) du Représentant Légal du Client, si l'Autorité d'Enregistrement ne l'a pas déjà ou si le justificatif n'est plus valable.

Les données à caractère personnel recueillies par l'Autorité d'Enregistrement, responsable du traitement, et signalées par un astérisque, sont nécessaires à l'identification du Représentant du Client pour délivrer, gérer et conserver les Certificats *Signature*. Le défaut de communication de ces données aura pour seule conséquence de ne pas permettre l'identification du Représentant du Client et la délivrance desdits Certificats.

Vous pouvez à tout moment, conformément à la loi, vous opposer au traitement des informations vous concernant, y accéder, les faire rectifier sur simple demande adressée à l'Autorité d'Enregistrement à l'adresse suivante : CRCAM Toulouse 31 – 6 Place Jeanne d'Arc – BP40535 – 31005 TOULOUSE Cedex 6 - France.

Annexe 5
CERTIFICAT SIGNATURE PERFORMANCE

Déclaration du Porteur n°1

Références du Client :

Dénomination sociale ou Nom* :	S.A.S. SCIC ICEA	n° SIREN* :	822429486
--------------------------------	------------------	-------------	-----------

Je, soussigné(e) JEAN-PAUL GARDETTE, en qualité de Représentant Légal ou Mandataire de Certification de S.A.S. SCIC ICEA, demande, dans le cadre du Contrat de Souscription signé le 26/07/2023 un Certificat *Signature Performance* pour le Porteur désigné ci-après et l'autorise à l'utiliser au nom de S.A.S. SCIC ICEA.

Je certifie en outre la conformité à l'original de la photocopie ci-jointe de la pièce d'identité identifiant le Porteur.

Signature du Représentant Légal ou Mandataire de Certification :

Fait le 26/07/2023

à Toulouse,

en autant d'exemplaires que de besoin.

Je, soussigné(e)* JEAN PAUL GARDETTE, en qualité de **Porteur** pour S.A.S. SCIC ICEA, déclare sincère et véritable l'ensemble des informations figurant dans la présente fiche et agréé la demande de Certificat Signature s'y rapportant.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions du Contrat de Souscription et de la Politique de Certification attachées à la mise en œuvre et à l'utilisation des Certificats *Signature*, les accepte sans réserve et m'engage à les respecter.

J'ai noté en particulier que je suis responsable vis-à-vis de mon Entité, de l'Autorité d'Enregistrement et de l'Autorité de Certification de la conservation du mot de passe sécurisant mon Certificat, ce dernier étant une **pièce d'identité** que je suis seul à avoir le droit d'utiliser.

Coordonnées du Porteur

Nom* :	GARDETTE	Prénom* :	JEAN PAUL
Mobile.* :	0670303142	Tél.* :	0670303142
Courrier électronique* :	jeanpaul.gardette@icea-enr.fr		
N° CNI, Passeport ou CJ* :	PASSEPORT 14AK576058		

Signature du Porteur :

Il peut vous être demandé de joindre à la présente demande la photocopie d'un justificatif d'identité officiel (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, permis de conduire, etc.) du Porteur, si l'Autorité d'Enregistrement ne l'a pas déjà ou si le justificatif n'est plus valable.

Les données à caractère personnel recueillies par l'Autorité d'Enregistrement, responsable du traitement, et signalées par un astérisque, sont nécessaires à la délivrance, à la gestion et à la conservation du Certificat Signature. Le défaut de communication de ces données aura pour seule conséquence de ne pas permettre la délivrance du Certificat Signature. Vous pouvez à tout moment, conformément à la loi, vous opposer au traitement des informations vous concernant, y accéder, les faire rectifier sur simple demande adressée à l'Autorité d'Enregistrement à l'adresse suivante : CRCAM Toulouse 31 – 6 Place Jeanne d'Arc – BP40535 – 31005 TOULOUSE Cedex 6 - France.

Annexe 5
CERTIFICAT *SIGNATURE PERFORMANCE*

Déclaration du Porteur n°2

Références du Client :

Dénomination sociale ou Nom* :	S.A.S. SCIC ICEA	n° SIREN* :	822429486
--------------------------------	------------------	-------------	-----------

Je, soussigné(e) JEAN-PAUL GARDETTE , en qualité de Représentant Légal ou Mandataire de Certification de S.A.S. SCIC ICEA, demande, dans le cadre du Contrat de Souscription signé le 26/07/2023 un Certificat *Signature Performance* pour le Porteur désigné ci-après et l'autorise à l'utiliser au nom de S.A.S. SCIC ICEA.

Je certifie en outre la conformité à l'original de la photocopie ci-jointe de la pièce d'identité identifiant le Porteur.

Signature du Représentant Légal ou Mandataire de Certification :

Fait le 26/07/2023

à Toulouse,

en autant d'exemplaires que de besoin.

Je, soussigné(e)* , en qualité de **Porteur** pour S.A.S. SCIC ICEA, déclare sincère et véritable l'ensemble des informations figurant dans la présente fiche et agréé la demande de Certificat Signature s'y rapportant.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions du Contrat de Souscription et de la Politique de Certification attachées à la mise en œuvre et à l'utilisation des Certificats *Signature*, les accepte sans réserve et m'engage à les respecter.

J'ai noté en particulier que je suis responsable vis-à-vis de mon Entité, de l'Autorité d'Enregistrement et de l'Autorité de Certification de la conservation du mot de passe sécurisant mon Certificat, ce dernier étant une **pièce d'identité** que je suis seul à avoir le droit d'utiliser.

Coordonnées du Porteur

Nom* :		Prénom* :	
Mobile.* :		Tél.* :	
Courrier électronique* :			
N° CNI, Passeport ou CJ* :			

Signature du Porteur :

Il peut vous être demandé de joindre à la présente demande la photocopie d'un justificatif d'identité officiel (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, permis de conduire, etc.) du Porteur, si l'Autorité d'Enregistrement ne l'a pas déjà ou si le justificatif n'est plus valable.

Les données à caractère personnel recueillies par l'Autorité d'Enregistrement, responsable du traitement, et signalées par un astérisque, sont nécessaires à la délivrance, à la gestion et à la conservation du Certificat Signature. Le défaut de communication de ces données aura pour seule conséquence de ne pas permettre la délivrance du Certificat Signature. Vous pouvez à tout moment, conformément à la loi, vous opposer au traitement des informations vous concernant, y accéder, les faire rectifier sur simple demande adressée à l'Autorité d'Enregistrement à l'adresse suivante : CRCAM Toulouse 31 – 6 Place Jeanne d'Arc – BP40535 – 31005 TOULOUSE Cedex 6 - France.

Annexe 5
CERTIFICAT SIGNATURE PERFORMANCE

Déclaration du Porteur n°3

Références du Client :

Dénomination sociale ou Nom* :	S.A.S. SCIC ICEA	n° SIREN* :	822429486
--------------------------------	------------------	-------------	-----------

Je, soussigné(e) JEAN-PAUL GARDETTE , en qualité de Représentant Légal ou Mandataire de Certification de S.A.S. SCIC ICEA, demande, dans le cadre du Contrat de Souscription signé le 26/07/2023 un Certificat *Signature Performance* pour le Porteur désigné ci-après et l'autorise à l'utiliser au nom de S.A.S. SCIC ICEA.

Je certifie en outre la conformité à l'original de la photocopie ci-jointe de la pièce d'identité identifiant le Porteur.

Signature du Représentant Légal ou Mandataire de Certification :

Fait le 26/07/2023

à Toulouse,

en autant d'exemplaires que de besoin.

Je, soussigné(e)* , en qualité de **Porteur** pour S.A.S. SCIC ICEA, déclare sincère et véritable l'ensemble des informations figurant dans la présente fiche et agréé la demande de Certificat Signature s'y rapportant.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions du Contrat de Souscription et de la Politique de Certification attachées à la mise en œuvre et à l'utilisation des Certificats *Signature*, les accepte sans réserve et m'engage à les respecter.

J'ai noté en particulier que je suis responsable vis-à-vis de mon Entité, de l'Autorité d'Enregistrement et de l'Autorité de Certification de la conservation du mot de passe sécurisant mon Certificat, ce dernier étant une **pièce d'identité** que je suis seul à avoir le droit d'utiliser.

Coordonnées du Porteur

Nom* :		Prénom* :	
Mobile.* :		Tél.* :	
Courrier électronique* :			
N° CNI, Passeport ou CJ* :			

Signature du Porteur :

Il peut vous être demandé de joindre à la présente demande la photocopie d'un justificatif d'identité officiel (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, permis de conduire, etc.) du Porteur, si l'Autorité d'Enregistrement ne l'a pas déjà ou si le justificatif n'est plus valable.

Les données à caractère personnel recueillies par l'Autorité d'Enregistrement, responsable du traitement, et signalées par un astérisque, sont nécessaires à la délivrance, à la gestion et à la conservation du Certificat Signature. Le défaut de communication de ces données aura pour seule conséquence de ne pas permettre la délivrance du Certificat Signature. Vous pouvez à tout moment, conformément à la loi, vous opposer au traitement des informations vous concernant, y accéder, les faire rectifier sur simple demande adressée à l'Autorité d'Enregistrement à l'adresse suivante : CRCAM Toulouse 31 – 6 Place Jeanne d'Arc – BP40535 – 31005 TOULOUSE Cedex 6 - France.

Annexe 5
CERTIFICAT SIGNATURE PERFORMANCE

Déclaration du Porteur n°4

Références du Client :

Dénomination sociale ou Nom* :	S.A.S. SCIC ICEA	n° SIREN* :	822429486
--------------------------------	------------------	-------------	-----------

Je, soussigné(e) JEAN-PAUL GARDETTE , en qualité de Représentant Légal ou Mandataire de Certification de S.A.S. SCIC ICEA, demande, dans le cadre du Contrat de Souscription signé le 26/07/2023 un Certificat *Signature Performance* pour le Porteur désigné ci-après et l'autorise à l'utiliser au nom de S.A.S. SCIC ICEA.

Je certifie en outre la conformité à l'original de la photocopie ci-jointe de la pièce d'identité identifiant le Porteur.

Signature du Représentant Légal ou Mandataire de Certification :

Fait le 26/07/2023

à Toulouse,

en autant d'exemplaires que de besoin.

Je, soussigné(e)* , en qualité de **Porteur** pour S.A.S. SCIC ICEA, déclare sincère et véritable l'ensemble des informations figurant dans la présente fiche et agréer la demande de Certificat Signature s'y rapportant.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions du Contrat de Souscription et de la Politique de Certification attachées à la mise en œuvre et à l'utilisation des Certificats *Signature*, les accepte sans réserve et m'engage à les respecter.

J'ai noté en particulier que je suis responsable vis-à-vis de mon Entité, de l'Autorité d'Enregistrement et de l'Autorité de Certification de la conservation du mot de passe sécurisant mon Certificat, ce dernier étant une **pièce d'identité** que je suis seul à avoir le droit d'utiliser.

Coordonnées du Porteur

Nom* :		Prénom* :	
Mobile.* :		Tél.* :	
Courrier électronique* :			
N° CNI, Passeport ou CJ* :			

Signature du Porteur :

Il peut vous être demandé de joindre à la présente demande la photocopie d'un justificatif d'identité officiel (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, permis de conduire, etc.) du Porteur, si l'Autorité d'Enregistrement ne l'a pas déjà ou si le justificatif n'est plus valable.

Les données à caractère personnel recueillies par l'Autorité d'Enregistrement, responsable du traitement, et signalées par un astérisque, sont nécessaires à la délivrance, à la gestion et à la conservation du Certificat Signature. Le défaut de communication de ces données aura pour seule conséquence de ne pas permettre la délivrance du Certificat Signature. Vous pouvez à tout moment, conformément à la loi, vous opposer au traitement des informations vous concernant, y accéder, les faire rectifier sur simple demande adressée à l'Autorité d'Enregistrement à l'adresse suivante : CRCAM Toulouse 31 – 6 Place Jeanne d'Arc – BP40535 – 31005 TOULOUSE Cedex 6 - France.

Annexe 5
CERTIFICAT SIGNATURE PERFORMANCE

Déclaration du Porteur n°5

Références du Client :

Dénomination sociale ou Nom* :	S.A.S. SCIC ICEA	n° SIREN* :	822429486
--------------------------------	------------------	-------------	-----------

Je, soussigné(e) JEAN-PAUL GARDETTE , en qualité de Représentant Légal ou Mandataire de Certification de S.A.S. SCIC ICEA, demande, dans le cadre du Contrat de Souscription signé le 26/07/2023 un Certificat *Signature Performance* pour le Porteur désigné ci-après et l'autorise à l'utiliser au nom de S.A.S. SCIC ICEA.

Je certifie en outre la conformité à l'original de la photocopie ci-jointe de la pièce d'identité identifiant le Porteur.

Signature du Représentant Légal ou Mandataire de Certification :

Fait le 26/07/2023

à Toulouse,

en autant d'exemplaires que de besoin.

Je, soussigné(e)* , en qualité de **Porteur** pour S.A.S. SCIC ICEA, déclare sincère et véritable l'ensemble des informations figurant dans la présente fiche et agréer la demande de Certificat Signature s'y rapportant.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions du Contrat de Souscription et de la Politique de Certification attachées à la mise en œuvre et à l'utilisation des Certificats *Signature*, les accepte sans réserve et m'engage à les respecter.

J'ai noté en particulier que je suis responsable vis-à-vis de mon Entité, de l'Autorité d'Enregistrement et de l'Autorité de Certification de la conservation du mot de passe sécurisant mon Certificat, ce dernier étant une **pièce d'identité** que je suis seul à avoir le droit d'utiliser.

Coordonnées du Porteur

Nom* :		Prénom* :	
Mobile.* :		Tél.* :	
Courrier électronique* :			
N° CNI, Passeport ou CJ* :			

Signature du Porteur :

Il peut vous être demandé de joindre à la présente demande la photocopie d'un justificatif d'identité officiel (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, permis de conduire, etc.) du Porteur, si l'Autorité d'Enregistrement ne l'a pas déjà ou si le justificatif n'est plus valable.

Les données à caractère personnel recueillies par l'Autorité d'Enregistrement, responsable du traitement, et signalées par un astérisque, sont nécessaires à la délivrance, à la gestion et à la conservation du Certificat Signature. Le défaut de communication de ces données aura pour seule conséquence de ne pas permettre la délivrance du Certificat Signature. Vous pouvez à tout moment, conformément à la loi, vous opposer au traitement des informations vous concernant, y accéder, les faire rectifier sur simple demande adressée à l'Autorité d'Enregistrement à l'adresse suivante : CRCAM Toulouse 31 – 6 Place Jeanne d'Arc – BP40535 – 31005 TOULOUSE Cedex 6 - France.

Déclaration du Mandataire de Certification

Délégation de pouvoirs

Engagements du Représentant Légal et du Mandataire de Certification

Je, soussigné(e) : JEAN-PAUL GARDETTE
En ma qualité de : PRESIDENT
de l'organisme :

Ci-après le « Représentant Légal »,

délègue à :

Direction / Service :
Fonction :
Adresse professionnelle :
Code postal : Ville :
Adresse e-mail :
Téléphone fixe :
Téléphone mobile :
Fax :

Ci-après le « Mandataire de Certification »,

le pouvoir d'exercer la fonction de Mandataire de Certification dans le cadre du Contrat de souscription « Certificats *Signature* ».

Le Représentant Légal reconnaît avoir pris connaissance des documents contractuels, (les Conditions Générales, les Conditions Particulières et la Politique de Certification associés à l'offre « Certificats *Signature* ») concernant les conditions inhérentes à l'utilisation des Certificats *Signature* et les accepte sans réserves.

Par ailleurs, le Représentant Légal s'engage à communiquer l'ensemble de ces documents contractuels au Mandataire de Certification pour que ce dernier puisse en prendre connaissance et les consulter à tout moment.

Enfin, le Représentant Légal déclare être seul responsable de la désignation du Mandataire de Certification.

Le Mandataire de Certification s'engage à respecter et à faire respecter l'ensemble des documents contractuels, (Conditions Générales, Conditions Particulières, Politique de Certification associés à l'offre « Certificats *Signature* ») et des procédures « Certificats *Signature* » conformément au Contrat de souscription « Certificats *Signature* ».

Au titre de ce Mandat, le Mandataire de Certification est autorisé :

- à accomplir tous actes nécessaires à l'émission, la gestion, la révocation de tous Certificats *Signature* qui auront été émis à sa demande et sous sa responsabilité ;
- à signer la (ou les) demande(s) de souscription aux Certificats *Signature* et à procéder à toutes modifications écrites ultérieures ;
- à désigner un (ou plusieurs) Porteur(s) habilité(s) à signer la (ou les) demandes de souscription au service Certificats *Signature* ;
- à désigner le compte de facturation de chacun des certificats et autoriser les prélèvements des cotisations des certificats sur ce compte.

Les données à caractère personnel recueillies par l'Autorité d'Enregistrement, responsable du traitement, et signalées par un astérisque, sont nécessaires à la désignation d'un Mandataire de Certification. Le défaut de communication de ces données aura pour seule conséquence de ne pas permettre la désignation d'un Mandataire de Certification.

Vous pouvez à tout moment, conformément à la loi, vous opposer au traitement des informations vous concernant, y accéder, les faire rectifier sur simple demande adressée à l'Autorité d'Enregistrement à l'adresse suivante : CRCAM Toulouse 31 – 6 Place Jeanne d'Arc – BP40535 – 31005 TOULOUSE Cedex 6 - France.

Annexe 6

CERTIFICAT *SIGNATURE PERFORMANCE*

Les termes employés avec une lettre majuscule dans le présent document auront la signification qui leur a été donnée dans le Contrat de souscription Certificats *Signature*.

Le présent Mandat prend effet à compter de la date de sa signature par le Représentant Légal et le Mandataire. Il sera valable jusqu'à l'expiration du dernier Certificat en cours de validité détenu par le Client, sauf révocation ou substitution du Mandataire de Certification, dûment signalée, sans délai, par le Représentant Légal et portée à la connaissance de l'Autorité d'Enregistrement.

Le présent Mandat devient caduc dès la fin du contrat de travail signé entre le Client et le Mandataire de Certification et le Client s'engage à en informer immédiatement l'Autorité d'Enregistrement. Dans le cas contraire, le Client demeure seul responsable de tous les actes accomplis en son nom et pour son compte par le Mandataire de Certification.

En aucune façon la responsabilité de l'Autorité d'Enregistrement ne pourra être recherchée à raison des actes accomplis dans le cadre de ce Mandat par le Mandataire de Certification. En tout état de cause, la responsabilité de l'Autorité d'Enregistrement ne pourra être recherchée en cas de départ ou de substitution de Mandataire qui ne serait pas portée à sa connaissance.

Bon pour pouvoir du **Représentant Légal** (*)

Le 26/07/2023,

Signature:

Bon pour acceptation du pouvoir
par le **Mandataire de certification** (*)

Le 26/07/2023,

Signature:

Il peut vous être demandé de joindre à la présente demande la photocopie d'un justificatif d'identité officiel (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, permis de conduire, etc.) du Mandataire de Certification, si l'Autorité d'Enregistrement ne l'a pas déjà ou si le justificatif n'est plus valable.

Les données à caractère personnel recueillies par l'Autorité d'Enregistrement, responsable du traitement, et signalées par un astérisque, sont nécessaires à la désignation d'un Mandataire de Certification. Le défaut de communication de ces données aura pour seule conséquence de ne pas permettre la désignation d'un Mandataire de Certification.

Vous pouvez à tout moment, conformément à la loi, vous opposer au traitement des informations vous concernant, y accéder, les faire rectifier sur simple demande adressée à l'Autorité d'Enregistrement à l'adresse suivante : CRCAM Toulouse 31 – 6 Place Jeanne d'Arc – BP40535 – 31005 TOULOUSE Cedex 6 - France.

Demande de Révocation de Certificat

A retourner par courrier électronique à : virements@ca-toulouse31.fr

Références du Client :

Dénomination sociale ou
Nom* :

n° SIREN* :

Auteur de la demande de révocation (cocher une case)

Je, soussigné* _____, en qualité de* (cocher la case, barrer les mentions inutiles) :

- ☐ Représentant Légal
☐ Mandataire de Certification
☐ Porteur (Note : un Porteur ne peut révoquer que son propre Certificat)

de __[Nom du Client]_____, demande la révocation du Certificat mentionné dans le présent document.

Certificat à révoquer

Nom / Prénom* du Porteur titulaire (tels que déclarés lors
de la souscription) :

Adresse de courrier électronique* du Porteur titulaire :

Cause de révocation (cocher la case correspondante*)

- ☐ Compromission, vol
☐ Perte de l'usage du Certificat (corruption ou effacement du Certificat)
☐ Erreur dans les informations contenues dans le Certificat
☐ Erreur au cours de l'installation du Certificat
☐ Le nom et/ou l'adresse de courrier électronique du Porteur ont changé
☐ Le Porteur n'est plus habilité à posséder un Certificat (changement de fonction)
☐ Autre (préciser) : _____

Fait le _____, à _____

Signature du **demandeur**

Signature du **Chargé d'Affaires** Crédit Agricole

Les données à caractère personnel recueillies par l'Autorité d'Enregistrement, responsable du traitement, et signalées par un astérisque, sont nécessaires au traitement de la demande de révocation de certificat. Le défaut de communication de ces données aura pour seule conséquence de ne pas permettre le traitement de la demande de révocation de certificat. Vous pouvez à tout moment, conformément à la loi, vous opposer au traitement des informations vous concernant, y accéder, les faire rectifier sur simple demande adressée à l'Autorité d'Enregistrement à l'adresse suivante : CRCAM Toulouse 31 – 6 Place Jeanne d'Arc – BP40535 – 31005 TOULOUSE Cedex 6 - France..

Demande de Révocation de Mandataire de Certification

A retourner par courrier électronique à : virements@ca-toulouse31.fr

Je, soussigné* _____, agissant en qualité de * _____ (P.D.G., gérant, etc.) et Représentant Légal de * _____ (nom du Client), domicilié à l'effet des présentes à * _____ (siège social ou adresse), ci-après dénommé le « Déléguant », révoque la Délégation de pouvoirs donnée au Mandataire de Certification dont le nom figure ci-dessous.	
Mandataire de Certification dont le mandat est révoqué * :	
Fait à _____, le _____ en autant d'exemplaires que de besoin.	
Le Déléguant	

Les données à caractère personnel recueillies par l'Autorité d'Enregistrement, responsable du traitement, et signalées par un astérisque, sont nécessaires au traitement de la demande de révocation de mandat. Le défaut de communication de ces données aura pour seule conséquence de ne pas permettre le traitement de la demande de révocation de mandat. Vous pouvez à tout moment, conformément à la loi, vous opposer au traitement des informations vous concernant, y accéder, les faire rectifier sur simple demande adressée à l'Autorité d'Enregistrement à l'adresse suivante : CRCAM Toulouse 31 – 6 Place Jeanne d'Arc – BP40535 – 31005 TOULOUSE Cedex 6 - France.